

54 tonnes équivalents carbone c'est l'équivalent de 54 aller-retour Paris – New York en avion, ou 1000 allers-retours Paris-Londres en avion, ou 760 000 kilomètres en voiture de petite cylindrée en Ville ou 8640 allers-retours Paris-Londres en train : un impact non négligeable sur notre planète. Alors comment réduire cette émission ?

Pourquoi un Bilan Carbone ?

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et dans le cadre d'une démarche globale de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), CORTEAM a souhaité connaître sa pression globale sur le climat, ses marges de manœuvre à court et long terme pour la faire baisser et son exposition au risque d'un renchérissement de l'utilisation de combustibles fossiles, via une taxe carbone par exemple.

En effet, de par ses activités, CORTEAM est amené à promouvoir des nouvelles approches de fonctionnement, des modes d'organisation, des solutions de reconfiguration compatibles avec les nouveaux enjeux en matière de Développement Durable. (Green IT, télétravail, dématérialisation des procédures, numérisation etc.). Et le cabinet a souhaité s'appliquer en interne ce qu'il est amené à conseiller à ses partenaires

Pour cela CORTEAM a procédé à une évaluation de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) selon la méthode ADEME dite du **Bilan Carbone™** pour :

- Evaluer sa dépendance énergétique et mieux anticiper les conséquences des fluctuations du prix de l'énergie
- Identifier ses marges de manœuvre afin de faire baisser ses consommations énergétiques
- Différencier et valoriser ses produits
- Améliorer son empreinte écologique et relever les défis du changement climatique...



Le bilan Carbone, c'est quoi ?

Le bilan carbone permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires au fonctionnement et à l'existence du cabinet, dès lors qu'il est possible de lui assigner des frontières claires.

Il a également pour but :

- D'évaluer les émissions de GES pour connaître la pression globale que la société exerce sur le climat,
- D'aider à la prise de décision, grâce à l'analyse des émissions engendrées par des choix d'aménagement, des stratégies de développement.....,
- D'identifier les marges de manœuvre et les actions possibles à court et long terme pour réduire les émissions de GES,
- D'apprécier le risque économique de la dépendance aux énergies fossiles et d'un accroissement de la pression réglementaire (taxe carbone, etc.).

Bilan Carbone, la méthode

C'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par son activité. L'un des points fondamentaux de la méthode consiste à mettre sur un pied d'égalité les émissions de GES qui prennent directement place au sein de l'entité (qui sont, d'une certaine manière, de sa responsabilité juridique directe) avec les émissions qui prennent place à l'extérieur de cette entité, mais qui sont la contrepartie de processus nécessaires à l'existence de l'activité ou de l'organisation sous sa forme actuelle.

Elle s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même au territoire géré par les collectivités.

Cette évaluation est la première étape indispensable pour réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité. En hiérarchisant les postes d'émissions en fonction de leur importance, il vous sera plus facile de prioriser les actions de réduction des émissions les plus efficaces.

Cette méthode développée par l'ADEME est compatible avec la norme ISO 14064, l'initiative GHG Protocol et les termes de la Directive « permis » n° 2003/87/CE relative au système d'échanges de quotas de CO2.

Ainsi ont été pris en compte dans cette démarche

- Utilisation de l'énergie dans les locaux de l'entreprise (l'électricité)
- Utilisation de l'énergie pour l'activité sous-traitée (l'électricité)
- Procédés industriels hors usage de l'énergie (fluides frigorigènes)
- Transport de personnes (déplacement dans le cadre du travail, sur le trajet domicile-travail, déplacement des visiteurs)
- Matériaux entrants et services autres que le transport
- Déchets directs de l'unité et eaux usées
- Amortissement des immobilisations (immeubles, informatique, outillage et véhicules)
- Fin de vie des produits et services mis sur le marché

Avec Qui ?

Dans cette démarche, CORTEAM s'est fait accompagner par CLIMATERRA, prestataire labellisé ADEME (www.climaterra.fr).

Les résultats

Tableau récapitulatif des émissions par poste (tonnes équ. CO₂)

Energie interne	1,6
Energie sous traitants	0,2
Procédés internes	0,2
Procédés sous traitants	0
Fret	0
Déplacement des personnes	16,1
Matériaux entrants hors emballages	31,6
Fabricatin et fin de vie des emballages	0,02
Fin de vie des déchets directs	0,1
Amortissements	4,3
Utilisation	0
	0,01

Les postes les plus émetteurs de GES :

- Les déplacements des personnes.
- Les services entrants liés en particulier au service tertiaires auxquels fait appel CorTEAM (Sous-traitance) mais qui sont liés à son mode de fonctionnement en réseau.

Un Plan d'action décliné à travers plusieurs axes

1) Optimiser les déplacements et privilégier les moyens de locomotion « éco-compatibles ».

Moins de déplacements avec la mise en place de demi-journées de télétravail en cas de réunions extérieures et des déplacements en train privilégiés permettant la suppression tout ou partie des déplacements aériens « courts courriers » et la limitation des déplacements en voiture.

Par exemple, l'utilisation du TGV Est va permettre des diminutions importantes des émissions, avec une économie potentielle, à activité constante de près de 6,3 tonnes eq. CO₂, ce qui représente près de 12 % des émissions globales de CORTEAM.

Par ailleurs, les conditions favorables au covoiturage pour les déplacements des salariés domicile/travail seront mises en place (circuit de ramassage, mise en relation des demandes et des offres, etc...)

UNE AMBITION : DIMINUER DE 20 TONNES ÉQUIVALENT CO₂ L'IMPACT DE CORTEAM

2) Adapter le système d'information pour faciliter le développement du télétravail.

Lancer une réflexion de fond sur l'élargissement du télétravail pour les consultants en tenant compte des contraintes du fonctionnement d'un cabinet de conseil (nécessité de transversalité, travaux en commun, transfert de compétences etc...).

Cette réflexion est actuellement soutenue par la mise en place d'une infrastructure informatique avec un équipement en portable de tous les salariés et une sécurisation du réseau (VPN) permettant d'avoir accès à distance à toutes les informations nécessaires. Les modalités de management et d'évaluation des collaborateurs seront également intégrées.

3) S'inscrire dans une démarche de Green IT

Une réflexion sur les « green IT » au sein du cabinet sera prochainement lancée.

4) Initier une démarche de partage des enjeux

Sensibiliser et communiquer auprès des partenaires et des consultants participants aux missions de CorTEAM pour les amener à réfléchir sur leurs propres émissions, et à mettre en œuvre les recommandations liées au Bilan Carbone® de CORTEAM, voire à faire réaliser le leur.



Les actions à très court terme

- Valider les pistes d'actions de réduction proposées.
- Mettre en œuvre rapidement celles qui coulent de la communication interne, et définir un guide des bonnes pratiques.
- Communiquer auprès des sous-traitants et des partenaires. pour partager les enjeux de l'empreinte environnement.